COMMUNE DE CHAMPAGNEY **CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2017**

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Delphine SOITTOUX, Pierre VERNE.

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – SUBVENTION DU SIDEC – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention et de travaux d'effacement rue des Varennes.

COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal (le maire ne prend pas part au vote) avec les résultats de clôture suivants :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
PRINCIPAL	**296 492.42**	**-152 673.97**	**143 818.45**
ASSAINISSEMENT	**41 483.18**	**619.91**	**42 103.09**
FORET	**141 655.38**	**-7 812.49**	**133 842.89**

COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

AFFECTATIONS DES RESULTATS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre les résultats ci-dessus dans les budgets primitifs 2017.

RAPPORT ACTIVITES DU GRAND DOLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité.

INDEMNITES DES ELUS

Considérant le décret n°2017-85 du 26/01/2017, portant modification du décret n° 82-1105 du 23/12/1982 relatif aux indices de la fonction publique. Considérant que les délibérations 2014-31 et 2016-03 fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints font référence à l'ancien indice brut terminal 1015. Le conseil décide à l'unanimité, de fixer l'indemnité du maire à 17 %, celles du 1er 2ème et 3ème adjoints à 4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 1er janvier 2017.

DESIGNATION DE MEMBRES AUX COMMISSIONS DE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

A la suite à de l'intégration de la commune au sein de la communauté d'agglomération du Grand Dole au 1er janvier 2017, il est possible de désigner des membres représentant la commune aux commissions de travail du Grand Dole. Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner à la 2ème commission « affaires économiques » comme membre titulaire monsieur Pierre VERNE et comme suppléant monsieur Noël BARBIER et à la 5ème commission « environnement, énergie, espaces naturels » comme membre titulaire monsieur Patrick EMERY.

DEROGATION SCOLAIRE

Vu une demande de dérogation scolaire pour inscrire un enfant à l'école à AUXONNE. Le conseil municipal décide de refuser d'accorder cette dérogation.

QUESTIONS DIVERSES

SIGNALISATION ROUTIERE RUE PRINCIPALE : le conseil a validé le projet du bureau d'étude avec une modification sur le grand pont du ruisseau

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22 h 30.